Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE du Mardi 27 MAI 2014

L'an Deux mille quatorze le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

<u>Etaient présents</u>: M. LATIL, M. BEGUE, Mme BRUNET, Mme GUIRAL, M. BLONDEAU, Mme PATIN, Mme HAMON, M. VIBOH, M. HAYAT, M. MEUNIER, M. BERTHON, M. MUZAS

Etaient absents: Mme DUPUIS a donné procuration à Mme HAMON M. CANAC a donné procuration à Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation	20 mai 2014
Nombre de membres présents	13	Date de l'affichage	20 mai 2014
Nombre de membres votants	15		

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'Ordre du Jour, le vote de la candidature de Madame Karine PATIN au sein des commissions Travaux et MAPA, 15 voix **POUR**.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme BRUNET propose sa candidature au poste de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote 15 voix POUR.

Point N° 2: Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 29 Avril 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal par 15 voix POUR.

Point N° 3 : Avenant N° 3 de la société COLAS

Madame le Maire donne la parole à M. MEUNIER, 1^{er} adjoint, afin qu'il présente l'avenant N°3 de la société COLAS pour les travaux du triennal :

un rapide bilan fait apparaître qu'un dépassement non budgété de 24 000 € avait été constaté, lors de l'avenant N°2. L'avenant N°3 devait faire le point des plus et des moins du chantier dans l'espoir de trouver des économies pour combler le dépassement. Compte tenu des travaux supplémentaires, demandés par l'ancienne municipalité, l'avenant N°3 ne fait malheureusement apparaître qu'un gain de 500 € ne réduisant le déficit que très peu.

Actuellement les travaux ne peuvent pas être réceptionnés à cause de malfaçons constatés dans les assainissements.

Deux questions avec les riverains restent ouvertes pour le moment.

Un litige avec ERDF est en négociation pour la prise en charge par ERDF de malfaçons attribuables à la société sous traitante d'ERDF, la société Canas.

<u>Point N° 4 : Accueil centre de loisirs IFAC - Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention d'accueil pour le mois de juillet 2014</u>

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs intercommunal de Montfort-L'amaury représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pendant les grandes vacances 2014.

Madame le Maire confirme que la participation de la Commune d'Auteuil-le-Roi sera établie sur la base du coût réel de l'accueil et au prorata du nombre d'enfants de la Commune accueillis sur la période du 7 juillet au 1 août 2014 et précise que la participation financière est fixée à 20,00 euros (plus ou moins deux euros) par journée et par enfant.

Madame le Maire propose :

- . Que la facturation soit établie par l'IFAC 78 sur la base de 20.00 € (plus ou moins deux euros) à charge de la Commune et que le paiement soit effectué par la Commune d'Auteuil-le-Roi par mandat administratif émis par Mme le Receveur municipal de la perception de Neauphle-le-Château.
- . Que la répartition financière de ces 20.00 € se fasse de la manière suivante :
 - . 8,00 euros (plus ou moins deux euros) par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-Le-Roi
 - . 12,00 euros par jour et par enfant à la charge des familles
- . Que cette convention soit signée pour une durée d'un an.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés de donner à Madame le Maire l'autorisation de signer la convention avec l'IFAC 78.

Point N° 5 : Point sur le Relais d'Auteuil

Madame le Maire a nommé une équipe en charge des relations avec les gérants du Relais composée de : J. MEUNIER, P. MUZAS et E.LATIL.

Les problèmes urgents seront traités avant la fin de la semaine.

Quant à la demande de terrasse extérieure (dans la cour), la décision sera prise lors du prochain Conseil municipal.

Point N° 6 : Nomination des délégués à la commission impôts

Madame le Maire propose que le tableau ci-dessous, indiquant les noms des titulaires et suppléants pour la commission impôts, soit validé et envoyé à la commission impôts de Plaisir :

Titulaires	Suppléants
Catherine Brunet	Jacques Meunier
Jean-Corneille Bègue	Laure Guiral

Anton Viboh	Eric Latil
Karine Patin	Pierre-Emmanuel Berthon
Carole Hamon	Samuel Blondeau
Albert Faroult	David Hayat
Corinne Vaissière	Michel Rutllant
Daniel Pélissier	Corinne Haslay
Michel Soyer	Patricia Dupuis
Alain Gaudemer	Georges Petiteau
Jean-Luc Capelle	Dominique Brunet
Pierre Labreuil	François Canac

Le Conseil municipal vote ce tableau à l'unanimité des présents et des représentés. 15 voix POUR

Point N° 7 : Elections des membres extérieurs aux commissions communales

Lors du Conseil municipal du 11 avril 2014, les élus ont voté pour que des membres extérieurs intègrent les commissions communales.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de voter les membres extérieurs pour les commissions suivantes et demande à ce que le vote se déroule à bulletin secret.

Commission PLU

2 candidatures : Béatrice PELISSIER, 9 voix **POUR -** Jean-Luc CAPELLE, 9 voix **POUR**

2 votes **BLANC**

Béatrice Pélissier et Jean-Luc Capelle sont élus.

Commission Communication/Culture/Sport/Loisirs/Vie associative/Jeunesse/Seniors

1 candidature à la Culture (Bulletin municipal) : Michèle MURET, 10 voix POUR

4 votes BLANC, 1 vote NUL

Michèle Muret est élue.

Commission Ecole/Enfance/Périscolaire

3 candidatures : Nicole VIGEY, 2 voix **POUR** - Sylvie GARRIGUES, 13 voix **POUR** - Corinne HASLEY, 13 voix **POUR**

Sylvie Garrigues et Corinne Hasley sont élues.

Commission Bâtiment/Voirie/Travaux

3 candidatures : Jean-Claude HAMON, 3 voix **POUR** - Michel SOYER, 15 voix **POUR** - Alain GAUDEMER, 12 voix **POUR**

Michel Soyer et Alain Gaudemer sont élus.

Commission Sécurité

1 candidature: Laurent CHAVILLON, 14 voix POUR

1 vote BLANC

Laurent Chavillon est élu.

Commission CCAS

Pas de vote, 4 personnes choisies par Carole Hamon : François JUHEL RENOY, Gwenaëlle MUZAS, Dany LOISNEL, Chantal LASNIER. Le Conseil d'Administration aura lieu au mois de juin.

<u>Point N° 8 : Autorisation donnée au personnel communal de voirie de se faire rembourser les frais d'essence en cas de formation certiphytose au-delà d'un rayon de 15 km de la mairie.</u>

Le Plan ECOPHYTO 2018 prévoit une réduction globale de 50% de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2018. L'arrêté du 7/2/2012 spécifique aux collectivités territoriales exige l'obtention du certificat individuel d'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dit « certiphyto territorial » par les agents concernés avant le 01/10/2014.

Les services potentiellement impactés sont les espaces verts, la propreté urbaine, l'eau, l'assainissement, les sports, l'environnement, les espaces publics, les cimetières, l'achat..., soit les deux personnels de la voirie communale.

Dans le cas où la FIL du canton de Montfort ne propose pas de formation aux alentours, nous devrons inscrire notre personnel à une formation avant mars 2015. Pour ce faire, Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de rembourser les frais kilométriques des deux agents, selon le barème en vigueur, à condition que le lieu de formation soit situé au-delà de 15 kms de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder cette autorisation à l'unanimité **15 voix POUR**

Point N° 9 : Décision de faire payer les photocopies au public : mise en place de la grille tarifaire

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 35 du décret n°2005–1755 du 30 décembre 2005 dispose des conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif. Celles-ci indiquent que le montant des frais mis à la charge de la personne qui demande la reproduction d'un document administratif ne peut excéder le montant suivant : 0,18€ par page de format A4 en impression noir et blanc, 1,83€ pour une disquette et 2.75€ pour un cédérom.

De plus, des administrés sollicitent la Commune afin d'obtenir des copies de documents leur appartenant (livret de famille, carte d'identité...). Les frais liés à ces copies sont une charge pour la Commune.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a la possibilité de faire payer ces copies afin de couvrir tout ou partie de la charge de la Commune. A cette fin, le conseil doit fixer des tarifs en fonction du support de copie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés de fixer les tarifs des copies à 0.20 centimes d'euro la copie en noir et blanc. Il ne sera pas fait de copies couleur.

DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés de modifier le mode d'encaissement de la régie de recettes de la mairie à cet effet,

DIT que cette décision sera effective à compter du 1^{er} juin 2014 et que les administrés en seront avisés à l'avance par voie d'affichage.

Point N° 10 : Points ajoutés à l'ordre du jour

Nomination de Mme Patin 2^{ième} Adjoint, à la commission Travaux

15 voix POUR

Nomination de Mme Patin 2ième Adjoint, à la commission MAPA

15 voix POUR

POINT N° 11 : QUESTIONS DIVERSES

M. Meunier, 1^{er} Adjoint, demande s'il existe un état des biens immobiliers possédés par la Commune. La passation des archives n'ayant pas été effectuée, Madame le Maire a adressé un courrier à la Sous-Préfecture afin d'obtenir le recolement. Un inventaire des biens sera à établir.

Mme le Maire rappelle les festivités à venir : le tournoi de l'ASA le 8 juin, la kermesse de l'école et la Fête de la musique le 21 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h09.

Madame le Maire donne la parole à la salle

Intervention de M.CAPELLE:

M. Capelle remercie tout d'abord l'ensemble du Conseil municipal de sa nomination au sein de la Commission PLU. Ensuite, il demande à Madame le Maire où en est le PLU. Madame le Maire l'informe qu'elle reçoit l'enquêteur au mois de juin, cela suit son cours.

Fin de la séance à 21h15.